

47349



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr. : GENERALE

E/ECA/CM.22/3
3 avril 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dix-septième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)
30 avril - 3 mai 1996

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trente et unième session de la Commission/
vingt-deuxième réunion de la Conférence
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)
6 - 8 mai 1996

PLAN A MOYEN TERME POUR LA PERIODE 1998-2001

RESUME

Le plan à moyen terme indique l'orientation générale des activités de la Commission durant la période 1998-2001. Il a trois fonctions essentielles : il énonce les objectifs que la Commission s'efforcera de réaliser pendant la durée du plan; il sert de cadre pour la formulation du programme de travail et des budgets biennaux pour la période; et il indique la manière dont chaque sous-programme contribuera à la réalisation de l'objectif principal de la Commission.

L'objectif global du programme de la Commission dans le plan à moyen terme est de promouvoir le développement économique et social en Afrique. La CEA tentera de réaliser cet objectif grâce à son travail d'analyse, de plaidoyer et de consultation. Le plan à moyen terme actuel découle du document "Servir mieux l'Afrique : orientations stratégiques pour la CEA". Ce document a fait l'objet de consultations entre le secrétariat de la Commission, 40 experts africains de haut niveau et le bureau de la Commission ainsi que des partenaires internationaux.

Reflétant la nouvelle orientation générale de la CEA, le plan à moyen terme s'articule autour de cinq sous-programmes. Il s'agit des suivants : a) faciliter l'analyse des politiques économiques et sociales; b) assurer la sécurité alimentaire et le développement durable; c) renforcer la gestion du développement; d) mettre l'information au service du développement; promouvoir la coopération et l'intégration régionales. Ces cinq domaines seront étayés par deux aspects multisectoriels. Il s'agit de la promotion du rôle des femmes dans le développement de l'Afrique et du renforcement des capacités. Dans chaque sous-programme sont décrits les objectifs que la CEA s'efforcera d'atteindre et des indicateurs de progrès sont identifiés.

Les sous-programmes sont conformes aux questions auxquelles les pays africains accordent un rang de priorité élevé dans leurs programmes de développement, questions dont ils sont d'ailleurs le reflet. Aussi la composition et l'orientation de chacun des sous-programmes traduisent-elles tant le changement que la continuité. Changement en ce sens que des questions nouvelles ou naissantes sont traitées et continuité dans l'engagement pris d'exécuter les activités prévues au titre du programme.

Les sous-programmes ont été élaborés sur la base de la volonté résolue de bien centrer les activités de la Commission. De ce fait, les travaux de la Commission au titre des cinq sous-programmes seront fondés sur trois critères principaux : exploiter l'avantage relatif du mandat régional de la CEA; travailler sur des questions présentant un intérêt à long terme pour le développement de l'Afrique; et développer les moyens de marquer davantage sa présence et d'accroître son impact. Ces aspects du plan à moyen terme permettront à la CEA de jouer un important rôle de catalyseur à l'appui des efforts de développement des Etats membres.

Précisément parce que le plan à moyen terme représente un cadre pour l'appui aux Etats membres, **la Conférence des ministres est priée de l'examiner et de l'approuver avant qu'il ne soit transmis** au Comité du programme et de la coordination de l'Organisation des Nations Unies pour examen. Il sera ultérieurement soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa prochaine session, qui l'adoptera. Par la suite, il permettra de définir le programme de travail de la Commission pour la période 1998-2001.

**PROGRAMME 12 : COOPERATION REGIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT
EN AFRIQUE**

(Commission économique pour l'Afrique)

Aperçu du programme

1. L'objectif global de ce programme est de promouvoir le développement économique et social en Afrique. La CEA, qui est chargée de la mise en oeuvre du programme, s'efforcera d'atteindre cet objectif essentiellement grâce à des mesures et à des actions de plaidoyer que les pays africains et la communauté internationale devraient adopter pour réaliser une croissance et un développement durables dans la région.

2. L'orientation générale du programme est définie dans le mandat de la Commission, tel que stipulé dans la résolution 671 A (XXV) du 29 avril 1958 du Conseil économique et social, en vertu de laquelle la Commission s'est vu confier la responsabilité, entre autres, de "Prendre des mesures et participer à leur exécution pour faciliter une action concertée en vue du développement économique de l'Afrique, y compris ses aspects sociaux, afin de relever le niveau de l'activité économique et les niveaux de vie en Afrique et de maintenir et renforcer les relations économiques des pays et territoires d'Afrique, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde." Le mandat a été spécifié davantage dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil et de la Commission, adoptées depuis lors. Il s'agit notamment des résolutions ci-après de l'Assemblée générale : 32/197, 33/203, 44/211, 45/178, 45/199, 46/151, 46/166, 47/149, 47/171, 47/177, 47/197, 48/171, 48/214 et 49/134; de la résolution 1988/66 du Conseil; et de différentes résolutions de la Commission dont les plus récentes sont, entre autres, les résolutions 673 (XXIV), 676 (XXIV), 698 (XXV), 718 (XXVI), 726 (XXVII), 727 (XXVII) et 728 (XXVII), 748 (XXVIII), 771 (XXIX), s'y ajoutent le programme Action 21 adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ainsi que les résultats des conférences internationales organisées récemment par l'ONU.

3. Au cours de la période couverte par le plan, les activités entreprises au titre du programme porteront sur les cinq domaines d'activité suivants :

- a) Faciliter l'analyse des politiques économiques et sociales;
- b) Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable;
- c) Renforcer la gestion du développement;
- d) Mettre l'information au service du développement; et
- e) Promouvoir la coopération et l'intégration régionales.

4. Ces domaines d'activité ont été définis sur la base de l'engagement pris de bien centrer les activités de la Commission et de produire une incidence plus grande. Les cinq domaines seront étayés par deux aspects multisectoriels : la promotion du rôle des femmes dans le développement de l'Afrique, et le renforcement des capacités.

5. Les questions concernant les femmes doivent devenir un thème commun à toutes les stratégies du programme de la Commission. Il ne s'agit pas là d'une simple question de justice mais plutôt de choisir les stratégies de développement les plus efficaces. La coopération et l'intégration régionales demeurent également des facteurs incontournables dans le développement de l'Afrique.

6. Le deuxième thème multisectoriel - renforcement des capacités - est reconnu comme important chaînon manquant dans le développement de l'Afrique. Plusieurs activités qui seront entreprises dans les différents domaines d'activité viseront à appuyer les efforts déployés par les Etats membres pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles et les infrastructures. L'accent renouvelé mis sur le renforcement des capacités et sur leur utilisation dans les activités de la Commission, découle du fait notoire que l'absence de moyens essentiels est un facteur qui favorise la persistance de mauvais résultats économiques en Afrique.

7. Le programme devrait contribuer considérablement à l'amélioration des capacités dans les Etats membres, pris individuellement et collectivement, pour une formulation et une application rationnelles des politiques en vue de faire face aux défis du développement auxquels ils se heurtent.

Sous-programme 1 :
Faciliter l'analyse de politiques économiques et sociales

8. Les pays africains ont besoin d'élaborer des politiques économiques et sociales qui soient en rapport avec leurs priorités nationales et concordent avec elles. Un objectif majeur de ce sous-programme consistera à identifier et à suivre les faits nouveaux qui se produisent aux niveaux régional et international et revêtent de l'importance pour le développement économique et social des Etats membres, et à les aider à réagir de façon appropriée. La CEA entreprendra, à cet égard, des travaux de recherche et une analyse des orientations axés sur le fonctionnement de l'économie africaine et sur un large éventail de questions micro-économiques et macro-économiques de même que de problèmes relatifs à l'économie internationale. Les conclusions des travaux d'analyse et de recherche économiques serviront de base à des concertations avec les responsables africains et permettront aussi de donner des avis à ceux-ci sur l'évolution des tendances économiques et sociales, dans le dessein d'anticiper les nouveaux défis et de prévoir des mesures correctives. Sur ce plan, les activités seront axées en particulier sur des études de cas couvrant plusieurs pays, et traitant de questions intéressant plusieurs pays ou ayant un caractère sous-régional. La Commission servira également de centre d'échange régional pour vulgariser "les meilleures façons" de procéder, en réalisant des études qui identifient et tirent les enseignements des meilleures façons de procéder en matière de politiques tout en déterminant les mesures nécessaires au sein de la région. Elle explorera par ailleurs toutes les capacités existantes dans la région et hors de la région afin de fournir un appui intellectuel aux Etats membres pour la poursuite des initiatives en matière de développement. A cet effet, elle procédera à une synthèse des résultats de travaux d'analyse et de recherche sur les politiques économiques et sociales en vue de les diffuser de façon effective pour tenir les Etats membres informés.

9. Il est maintenant de plus en plus reconnu que la véritable mesure du développement économique est le progrès social qu'il engendre. De fait, la stratégie qui s'est révélée la plus efficace pour améliorer le bien-être économique et social comporte trois éléments : promotion d'une croissance qui accroît l'utilisation de la main-d'oeuvre - le plus grand atout des pauvres; les investissements dans l'éducation et la santé; et l'assistance aux pauvres. Compte tenu de la multiplicité des acteurs dans ce domaine et

par conséquent de la nécessité d'une sélection, le sous-programme portera essentiellement sur trois questions : amélioration de la situation sociale des femmes; enseignement supérieur; et suivi et analyse de la pauvreté en Afrique.

10. S'agissant de la promotion de la femme, la tâche principale sera d'aider les gouvernements à formuler et à appliquer des mesures pour améliorer la situation sociale des femmes. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation, à la santé et aux possibilités d'emploi et une attention particulière sera accordée aux efforts visant à faciliter l'accès des femmes à une formation en matière de science et de technologie. L'accent sera également mis sur l'accroissement du rôle de dirigeant revenant aux femmes dans le processus de prise de décision, dans les secteurs aussi bien public que privé, ce grâce à des activités de plaidoyer et de sensibilisation. Cet objectif sera réalisé avec l'organisation de rencontres tendant à promouvoir le dialogue entre décideurs et responsables des collectivités ainsi qu'en effectuant des travaux de recherche et en fournissant des services consultatifs et une assistance technique.

11. Les établissements d'enseignement supérieur d'Afrique, essentiellement les universités, traversent une crise profonde. Ils ne disposent pas de fonds suffisants. La qualité de l'enseignement s'est détériorée. Les enseignants qualifiés les quittent en masse pour le secteur privé en Afrique et les pays étrangers. En conséquence ces établissements ne peuvent remplir leur mission principale qui est de servir de centres de recherche et de formation. C'est pourquoi, les activités dans ce domaine auront pour objectif principal de promouvoir les réformes de l'enseignement supérieur. Des efforts spéciaux seront déployés pour exploiter les techniques de l'information en vue de diffuser les ressources de la CEA en matière d'information et celles d'autres institutions pour résoudre les problèmes de pénurie de matériels didactiques que connaissent les universités africaines.

12. Les pays africains se sont engagés à prendre des mesures visant à réduire la pauvreté, dans le cadre d'une approche globale ayant pour but de faire progresser le développement social. Les activités dans le domaine de l'analyse et du suivi de la pauvreté viseront à renforcer les actions des pouvoirs publics en indiquant ce qui marche et ce qui ne marche pas dans la lutte contre la pauvreté. Le secrétariat oeuvrera avec d'autres organismes pour aider les gouvernements à renforcer leur capacité d'évaluation et de suivi de la pauvreté au niveau national.

13. La CEA est spécialement chargée de suivre et l'évolution de la situation de faire rapport sur la mise en oeuvre d'un certain nombre d'initiatives et de programmes internationaux consacrés au développement de l'Afrique ou présentant un intérêt dans ce cadre. Au nombre de ces initiatives spéciales figurent le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, la Déclaration et le Programme d'action de Paris pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (PMA); et la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement. A celles-ci viendra s'ajouter l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, qui a été élaborée sous les auspices du Comité administratif de coordination (CAC). Le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en oeuvre de ces initiatives seront un objectif important du sous-programme.

14. Les activités à entreprendre au titre de ce sous-programme déboucheront en principe sur l'adoption et l'application effective de politiques appropriées pour le développement économique et social des Etats membres.

Sous-programme 2 :
Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable

15. L'Afrique a enregistré une baisse de sa production alimentaire par habitant au cours des 30 dernières années. La tendance à la baisse des niveaux de production vivrière en Afrique et les taux de croissance démographique élevés ont relancé le débat sur la question de savoir si la production vivrière peut suivre le rythme de l'accroissement de la population. Le problème alimentaire en Afrique est aggravé par l'épuisement des substances nutritives du sol et l'érosion des sols partout en Afrique, ce qui amène à établir un lien entre sécurité alimentaire, population et viabilité du point de vue écologique. Ces éléments corrélatifs constituent généralement un ensemble de domaines interdépendants.

16. Aucun groupe de questions n'a éludé une politique efficace en Afrique autant que les questions interdépendantes que sont la sécurité alimentaire, la population et la détérioration de l'environnement en Afrique. On ne peut garantir la survie et la qualité de vie en Afrique que si l'on comprend la nature des facteurs qui sous-tendent l'équation alimentation - population - environnement pour pouvoir les gérer. La nécessité d'un dialogue constructif sur ces questions s'impose dans chaque pays africain de même que celle de renforcer la capacité des gouvernements africains à gérer, dans les différents pays, cette problématique constituée par l'ensemble des domaines interdépendants.

17. La détérioration de l'environnement provoquée par l'érosion, la désertification, le déboisement rapide et les pratiques agricoles peu appropriées, mine sérieusement les ressources mêmes sur lesquelles comptent de nombreux agriculteurs africains et leurs familles pour accroître leur productivité agricole. La taille future de la population africaine sera déterminée, ainsi qu'on le constate en Afrique et dans beaucoup d'autres régions, par le développement des services économiques et sociaux. Par ailleurs, pour que des progrès raisonnables puissent être réalisés, il faudrait que la production agricole augmente de manière à l'éviter le taux de croissance démographique actuel. L'eau devient de plus en plus un élément de ladite problématique dans plusieurs parties du continent africain. La compétition pour l'eau est plus vive avec l'accélération de l'urbanisation et sa qualité aussi pose de plus en plus un grave problème de santé.

18. La question des établissements humains est étroitement liée à la problématique que constituent les domaines en question. Cette corrélation a été mise en relief dans les différentes conventions internationales relatives au développement durable et elle a également été mise en exergue dans les négociations devant déboucher sur la conférence d'Habitat II. La CEA apportera une assistance pour le renforcement des moyens décisionnels des pays africains concernant les questions d'établissements humains et, ce faisant, aidera à gérer les liens complexes existant entre les établissements humains et les questions constituant la problématique.

19. Des mesures sont requises simultanément sur plusieurs plans. Il est par exemple nécessaire d'améliorer les capacités des Etats membres en ce qui concerne la sécurité alimentaire et le développement durable, l'analyse des politiques et la planification. La CEA exercera son pouvoir de convocation - en réunissant de hauts responsables dans différentes instances - pour sensibiliser davantage et encourager une réflexion globalisante sur les questions constituant la problématique. Les activités dans ce sous-programme viseront essentiellement à promouvoir les capacités d'analyse locales en vue de l'élaboration et de l'application de politiques dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la croissance démographique et de la gestion de l'environnement. La Commission entreprendra des travaux de recherche et préconisera l'adoption de mesures macro-économiques appropriées pour promouvoir un

développement durable socialement acceptable, économiquement viable et sans risque pour l'environnement.

20. Il y a à l'heure actuelle un large consensus sur les questions liées à la politique en matière de population et sur les liens entre population et développement, grâce aux campagnes de sensibilisation qu'ont été les conférences régionales et mondiales des 20 dernières années. Dans la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable (1992), les gouvernements africains ont, pour la première fois, fixé des objectifs démographiques quantitatifs que les pays de la région devraient réaliser entre l'an 2000 et l'an 2010, à savoir la réduction du taux d'accroissement annuel de la population et des taux de mortalité (infantile, juvénile et maternelle) et l'augmentation de l'espérance de vie et du taux d'utilisation des contraceptifs. Ainsi, une des activités au titre de ce sous-programme consistera à appuyer les efforts que déploient les pays africains pour mettre en oeuvre des mesures et des actions visant à renforcer leurs politiques démographiques. Le secrétariat contribuera à cet effort en suivant et en évaluant les différentes tendances enregistrées dans les pays pour ainsi faire ressortir les meilleures façons de procéder.

21. La concrétisation des engagements pris dans les différentes conventions relatives à l'environnement et adoptées au cours des dernière années est d'une grande importance pour la réalisation d'un développement durable écologiquement rationnel. Ainsi, il faudra aussi renforcer les capacités des gouvernements en matière d'analyse et de prise de décision, ainsi que dans les domaines juridique et institutionnel afin de faciliter l'application des conventions découlant de la CNUED ainsi que d'autres conventions sur le développement durable. A cet égard, la Commission fournira des services consultatifs pour appuyer les efforts des Etats membres.

22. Accroître la fiabilité de l'approvisionnement en eau est d'une importance vitale pour l'accroissement de la production alimentaire et agricole en Afrique. Le secrétariat jouera un rôle pour ce qui est d'augmenter l'approvisionnement en eau aux fins de la production alimentaire en aidant les Etats riverains, partageant des ressources en eau communes, à établir des mécanismes pour le règlement des différends et à se mettre d'accord sur les règles et réglementations pour une gestion durable et équitable des ressources. Il renforcera en outre les arrangements relatifs à la mise en valeur des lacs et des bassins fluviaux multinationaux en Afrique.

23. Les femmes africaines jouent un rôle extrêmement important dans les questions constituant la problématique sécurité alimentaire, population et viabilité du point de vue écologique. Les progrès réalisés dans l'application des politiques démographiques et des politiques agricoles écologiquement rationnelles dépendront essentiellement de la réaction des femmes aux mesures qui sont appliquées dans ces domaines. L'un des objectifs majeurs de la Commission dans ce sous-programme sera d'aider les Etats membres à appliquer des mesures pour sensibiliser davantage les femmes et les amener à accepter les mesures portant sur les questions relevant de la problématique en question constituant. Le secrétariat organisera des activités de formation et de promotion à l'intention des femmes, par l'intermédiaire de son Centre africain pour la femme.

24. La science et la technologie constituent une question commune à différents domaines de ladite problématique. La mise en place de moyens scientifiques et technologiques locaux est reconnue depuis longtemps comme vitale pour le développement de l'Afrique, ce qui a été à l'origine de plusieurs initiatives en Afrique. La CEA a appuyé cet effort notamment en parrainant la création d'institutions régionales s'occupant du développement de la science et de la technologie. Dans ce sous-programme,

on continuera d'appuyer les mesures visant à revitaliser ces institutions et de suivre l'évolution des politiques et des programmes dans le domaine de la science et de la technique pour le compte des Etats membres.

25. Les activités à entreprendre au titre de ce sous-programme devraient se traduire par une meilleure compréhension, au niveau des gouvernements africains, des liens existant entre les trois questions. Ce phénomène devrait engendrer de meilleures politiques en matière de productivité agricole, de population, de gestion de l'environnement et de science et technologie au service du développement.

Sous-programme 3 :
Renforcer la gestion du développement

26. Promouvoir le développement implique l'instauration d'un partenariat entre tous les secteurs de la société : le secteur public, le secteur privé et le secteur bénévole. Le renforcement des capacités institutionnelles et de gestion de ces secteurs est essentiel pour accroître leur rôle dans le développement. Les activités seront axées sur les domaines suivants : gestion du secteur public, développement du secteur privé et promotion de la participation populaire en Afrique.

27. La gestion d'un secteur public efficient est d'une importance vitale pour une croissance et un développement soutenus. Il faut pour cela une fonction publique compétente, responsable et mieux à même d'assumer sa mission. Le renforcement des institutions de contrôle sera l'un des objectifs de ce volet du sous-programme. Il faudra donc créer, dans les Etats membres, des organes de la société civile qui permettraient d'assurer que les personnes qui détiennent une charge publique - qu'elles soient élues ou désignées - appliquent et respectent les normes morales de la fonction publique. Le deuxième objectif est le renforcement des systèmes de fonction publique. Ceci consistera à aider les Etats membres à établir des normes et des indicateurs pour évaluer le fonctionnement de la fonction publique. Le troisième objectif tendra à promouvoir la décentralisation du pouvoir administratif. Il s'agira aussi bien de promouvoir une décentralisation plus poussée que de renforcer les qualités de direction et les moyens des institutions chargées de l'administration locale.

28. En ce qui concerne le développement du secteur privé, un des objectifs sera de renforcer le secteur informel et la micro-entreprise qui sont les principales sources d'emplois et de revenus dans différents pays africains. Deux objectifs majeurs seront poursuivis : il s'agira d'aider les gouvernements à rendre l'environnement plus propice pour ces entreprises et d'aider ces dernières à se constituer en associations leur permettant de définir leurs besoins et d'améliorer aussi leurs capacités en matière de gestion. Un accent particulier sera mis sur l'accès des femmes au crédit pour créer des entreprises. La Fédération africaine des femmes entrepreneurs (FAFE) - qui est un réseau d'associations nationales de femmes d'affaires et de femmes chefs d'entreprise - créée à l'initiative de la CEA, jouerait un rôle important en exprimant fidèlement les préoccupations des femmes dans les concertations.

29. Le deuxième objectif en matière de développement du secteur privé visera à instaurer un environnement propice au développement impulsé par le secteur privé. Il faudra essentiellement aider les gouvernements à réformer les réglementations si vitales aux opérations du secteur privé. Un accent particulier sera mis sur les mesures et les politiques de réglementation en vue d'un meilleur fonctionnement du marché.

30. Promouvoir le développement industriel sera le troisième domaine prioritaire, en reconnaissance du fait que le développement industriel de l'Afrique demeure lent et faible. Les pouvoirs publics et le secteur privé doivent jouer des rôles qui se renforcent pour accélérer le rythme de l'industrialisation en Afrique. L'Assemblée générale a proclamé deux décennies du développement industriel de l'Afrique, la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement industriel de l'Afrique (IDDA II) couvrant la période 1993-2002. Le secrétariat aidera les Etats membres à exécuter le programme de la Décennie. Les activités principales à cet égard consisteront à promouvoir la compétitivité industrielle des Etats membres et à mettre en place des capacités et renforcer les compétences techniques dans les Etats membres. Une autre activité essentielle consistera à valoriser la main-d'oeuvre industrielle en aidant les Etats membres à élaborer des programmes nationaux de formation et à assurer la viabilité et la durabilité de certains instituts techniques régionaux.

31. La coopération Sud-Sud est un important moyen de renforcer le développement du secteur privé, y compris le développement industriel. Une tâche majeure dans ce domaine consistera à établir des mécanismes qui permettent aux pays africains de bénéficier de l'expérience d'autres régions en développement mais aussi d'attirer des investissements de celles-ci. Aider les Etats membres à développer leurs marchés financiers et de capitaux sera un important élément dans l'effort visant à attirer d'importants flux de ressources aux fins d'investissement en Afrique.

32. La Commission a contribué aux efforts déployés pour promouvoir la notion de participation populaire telle que stipulée dans la Charte africaine de la participation populaire au développement. Un objectif majeur à cet égard sera de poursuivre cet effort. A mesure que des régimes démocratiques s'installent en Afrique, il importera de renforcer la capacité des ONG afin de mettre pleinement à profit les activités de plaidoyer. Le sous-programme portera essentiellement sur le renforcement de la capacité des organes de la société civile pour le plaidoyer. Le dialogue sera également privilégié entre le gouvernement et ces organes. L'objectif sera d'encourager et d'aider les gouvernements et les ONG à créer des instances pour le dialogue.

33. Les activités au titre du sous-programme devraient entraîner une amélioration du fonctionnement du secteur public, c'est-à-dire un meilleur appui institutionnel et politique au secteur privé en Afrique, une croissance des petites et moyennes entreprises, une amélioration des normes pour les produits industriels africains ainsi que des connaissances techniques dans le domaine de l'industrie tout comme un renforcement des organes de la société civile.

Sous-programme 4 :

Mettre l'information au service du développement

34. L'information est une ressource, un produit ayant une valeur et pouvant être échangé et exploité. L'information devient un aussi important comme moyen de production que la terre et le capital humain et financier. Il en est de l'information comme des autres ressources : la valeur ajoutée est produite par le traitement qui est de plus en plus assuré au moyen de la technologie. L'information, y compris les données, est un outil de développement. Une information et des données actualisées et fiables sont nécessaires au secteur public pour élaborer la politique économique et aux opérateurs économiques privés pour prendre des décisions en matière d'affaires. En permettant d'accéder rapidement à l'information et aux données, la technologie de l'information contribue à la croissance et au développement. Seule la diminution des coûts des techniques de l'information pourrait révolutionner l'éducation, la commercialisation et des centaines d'autres applications. L'Afrique n'aura pas à effectuer des

investissements coûteux dans des techniques vétustes comme l'avaient fait d'autres régions, avant d'investir dans des techniques à faible coût. De même, la courbe du savoir pour le développement est réellement positive et l'Afrique devrait en tirer profit. La région a besoin d'exploiter le système mondial d'information et de connaissances et de l'adapter pour résoudre ses problèmes, notamment la gestion des données.

35. Le secrétariat apportera une assistance aux pays africains dans deux domaines : système d'information pour le développement et développement de la statistique. Il poursuivra trois objectifs dans le domaine du système d'information pour le développement. L'un des objectifs sera la promotion du développement de l'infrastructure de l'information. Les Etats membres seront incités à entamer la concertation afin de traiter les questions de gestion de réseaux informatiques, de politiques de réglementation et de fixation des prix, y compris les taxes. Un autre objectif sera d'organiser et de diffuser l'information pour le développement en Afrique sur Internet. La Commission contribue déjà à cet effort en organisant l'information sur le développement de l'Afrique sous des formes permettant de l'extraire et d'y accéder facilement, essentiellement sur CD-ROM, et compte intensifier cet effort durant l'exécution du plan. Le troisième objectif consistera à diffuser l'information pour le développement de l'Afrique. Il s'agira, entre autres, de mettre les ressources de la bibliothèque de la Commission, notamment toutes ses publications, à la disposition des milieux universitaires, des responsables et des instituts de recherche grâce à la connexion électronique. Il est ainsi prévu de transmettre des digests des nouvelles acquisitions, publications et autres rapports de la CEA, par courrier électronique.

36. Dans le domaine du développement de la statistique, les efforts viseront à tenir à jour une base de données régionales sur les statistiques économiques, sociales et démographiques et les statistiques de l'environnement; et à fournir une assistance technique aux Etats membres pour améliorer leurs systèmes nationaux de statistique. Ce dernier objectif est conforme aux dispositions de la Stratégie pour la mise en oeuvre du Plan d'action d'Addis-Abeba pour le développement de la statistique en Afrique dans les années 90.

37. Les activités entreprises au titre de ce sous-programme permettront d'accroître la connexion électronique en Afrique, l'accès à l'information pour le développement de l'Afrique et la capacité statistique au niveau national. Elles devraient également faciliter un "bond" technologique pour accélérer le rythme du développement dans la région.

Sous-programme 5 :

Promouvoir la coopération et l'intégration régionales

38. La promotion de la coopération et de l'intégration régionales est un aspect important du mandat de la CEA. L'entrée en vigueur du Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine encourage sérieusement la Commission à entreprendre des travaux dans le domaine de la coopération régionale. Les activités de la CEA à cet égard seront axées sur quatre domaines, à savoir : renforcement des organisations sous-régionales; fourniture d'un appui accru par le développement de l'infrastructure; mise en valeur des ressources minérales et de l'énergie; et science et technologie au service du développement.

39. Le renforcement des organisations sous-régionales est la tâche principale prévue durant les cinq premières années de l'application du Traité d'Abuja. La Commission aura à améliorer les moyens institutionnels des organisations sous-régionales en consolidant leur intégration; à rationaliser la multitude

d'organisations s'occupant d'intégration dans chaque sous-région et à accélérer le processus de libéralisation et d'harmonisation des politiques relatives au commerce, à l'investissement, à la monnaie et à la fiscalité d'un pays à l'autre.

40. L'appui de la CEA aux activités sectorielles dans les différents groupements sous-régionaux au cours de la période 1998-2001 sera déterminé par les priorités qui ont été définies par les Etats membres des organisations intergouvernementales et sera conforme à ces priorités. Un effort majeur s'impose pour s'assurer que les organisations sous-régionales disposent de ressources financières garanties et prévisibles pour leurs activités. A cet effet, des études seront entreprises au titre du sous-programme sur les mécanismes d'autofinancement pour les groupements économiques sous-régionaux.

41. Le développement des infrastructures est essentiel à la liaison des espaces économiques dans le processus d'intégration. L'objectif en la matière consistera à aider les pays africains à mettre en oeuvre la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique (UNTACDA II), 1991-2000. Les activités seront axées sur quatre domaines clefs, à savoir : mise en valeur des ressources humaines, développement institutionnel, établissement de liaisons et facilitation dans le domaine des transports et des communications au niveau régional; et base de données sur les transports et les communications.

42. La mise en valeur des ressources minérales et de l'énergie est un domaine qui se prête tout particulièrement à la coopération régionale. La coopération entre pays dans le domaine de l'électricité et du gaz a déjà commencé en Afrique et il y a lieu de l'étendre. L'objectif ici sera d'encourager cette évolution en favorisant non seulement les initiatives privées mais aussi les interventions nécessaires des pouvoirs publics. La Commission appuiera cet effort en entreprenant des études qui indiquent les possibilités mais également les mécanismes en matière de coopération entre pays pour la mise en valeur des ressources minérales et de l'énergie.

43. Les activités à entreprendre dans ce domaine devraient entraîner la consolidation des groupements économiques sous-régionaux, tout en accélérant le rythme du développement des infrastructures, en étendant la coopération entre pays aux domaines de la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques et en renforçant les institutions régionales pour le développement de la science et de la technologie.